

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan air-énergie-climat territorial -  
Année 2019 - 3ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget au titre de l'exercice 2019 pour le dispositif d'aide aux communes Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan-air-énergie-climat s'élève à 2 500 000 €

Deux répartitions de crédits ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil départemental lors de ses réunions des 24 mai et 27 juin 2019 pour un montant total de 1 019 237 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions départementales formulées par des communes et un groupement de communes pour l'année 2019, et présentées en annexe 1.

Ces projets concernent des acquisitions de véhicules à motorisation électrique ou au gaz naturel, l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, des travaux de requalification d'éclairage public, et l'aménagement d'un itinéraire en mode doux.

Le montant total des subventions départementales sollicitées et que je vous propose d'accorder s'élève à 1 169 786 € sur une dépense subventionnable de 1 770 532 € HT, selon le détail présenté en annexe 1.

Par ailleurs, la répartition du total affecté sur les deux imputations budgétaires concernées (annexe 2 du rapport) prend en compte la régularisation d'une erreur technique concernant le rapport n°178 voté en Commission permanente le 27 juin 2019.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

